

République Française
Département INDRE-ET-LOIRE
Commune de Villaines-les-Rochers

Séance du 16 Janvier 2015

L'an deux mil quinze et le seize Janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la Mairie sous la présidence de Madame BERGEOT Marie-Annette, Maire.

Présents : Mme BERGEOT Marie-Annette, Maire,
Mmes : BERON Céline, GUERINEAU Virginie, JAULIN Brigitte, LE CORNEC Josiane,
MORIN Céline, ORY Fabienne,
MM : BEAUSSEIN Paul, BERTAUD Pierre (arrivé à 20 h 10), BROCHARD Franck,
BRUYANT François (arrivé à 19 h 50), MICHOT Yannick, MOIRIN Grégory,

Absent (s) excusé (s) : Mme GIRAULT Florence,

Absent (s) : M. DE BOISSESON Vincent,

Représenté (s) :
Mme GIRAULT Florence par Mme LE CORNEC Josiane,
M. BERTAUD Pierre par M. MICHOT Yannick (jusqu' à 20 h 10),

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11 puis 12, puis 13

Date de la convocation : 9 Janvier 2015

Date d'affichage : 9 Janvier 2015

Le quorum étant atteint,

Désignation du secrétaire de séance

Madame le Maire propose de bien vouloir procéder à la désignation de l'un des membres du Conseil Municipal qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité des présents, de désigner Madame JAULIN Brigitte, qui remplira les fonctions de secrétaire au cours de la présente séance.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

En préambule, Madame le Maire remercie le personnel administratif et technique de la commune, de l'école, de la cantine et les conseillers municipaux présents, Madame LE CORNEC Josiane et Monsieur BEAUSSEIN Paul, qui se sont associés pour la minute de silence organisée le jeudi 08 janvier 2015 suite aux actes terroristes du 07 janvier 2015.

Les drapeaux des bâtiments communaux ont été mis en berne pendant 3 jours.

Approbation du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal

Madame le Maire procède à la lecture du compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal.

Monsieur MOIRIN Grégory demande des précisions sur l'avancement d'un personnel communal : il est précisé qu'il s'agit de Monsieur MENEAU Didier qui est proposé à l'avancement pour passer de l'emploi d'Adjoint technique de 1ère classe à celui d'Adjoint technique principal de 2ème classe.

Puis, Madame le Maire propose de bien vouloir en adopter le procès-verbal.

Le compte rendu de la séance précédente a été adopté après lecture, à l'unanimité des présents.

A l'unanimité des présents (Pour : 13 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

Monsieur BRUYANT François arrive et prend part à la séance à 19 h 50.

Objet des délibérations

SOMMAIRE

Chauffage de la Salle Polyvalente : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Année 2015

1) 2015_001 – Chauffage de la Salle Polyvalente : Demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) - Année 2015

L'objet du conseil porte essentiellement sur une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Plusieurs projets ont été mis en avant afin de bénéficier de subventions. Il s'agit notamment de l'isolation thermique de bâtiments communaux, de l'aménagement du cheminement au terrain du Chillou, de l'aménagement de la place de la mairie...

A cela s'est ajoutée, le 31 décembre, la panne de chauffage de la salle polyvalente. Le remplacement de ce chauffage correspond tout à fait au type de dépenses susceptibles d'être éligibles au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le dépannage a révélé un système obsolète et défectueux qui nécessite des travaux de remise en état coûteux et peu performants.

La proposition serait d'installer une Pompe à Chaleur (PAC) réversible couplée à des caissons à air. Elle pourrait être remplacée ultérieurement par une chaudière à bois alimentant plusieurs bâtiments communaux.

Grâce à la réactivité des services techniques et administratifs, un dossier a été fait dans ce sens, afin que la demande de subvention soit adressée à la Préfecture pour le 19 janvier 2015.

Il est cependant noté que le coût par kW/h devra être renégocié. Actuellement, la consommation est de 42 kW/h contre 60 kW/h en cas d'une nouvelle installation.

Ce projet a un coût global de 64 862,40 euros dont 37 826,40 euros de fonds propres. Il représente un coût important pour le budget communal d'autant plus que la voirie nécessite, elle aussi, de lourds investissements. Des subventions supplémentaires peuvent être envisagées jusqu'à 80 % ce qui ramènerait la part communale à 21 800,00 euros.

En plus de la renégociation du kW/h les points suivants seront à examiner :

- localisation de la PAC,
- risque de bruit,
- connexion à la salle du haut,
- isolation.

Pour pallier à la panne, la commune loue un aérotherme mobile au coût journalier de 21euros/jour. Cette solution transitoire ne saurait être poursuivie car l'achat d'un appareil similaire s'avère moins onéreuse pour un coût de 1 075,00 euros tout compris. Il est à noter que la salle est louée tous les week-ends, exception faite du 01 avril 2015

Monsieur MOIRIN Grégory demande à Monsieur BRUYANT François : "S'il n'y a pas d'autres solutions à envisager à part la PAC très onéreuse."

Réponse de Monsieur BRUYANT François :

La PAC reste selon lui, la meilleure solution car elle présente un meilleur rendement par rapport au tout électrique et/ou à la pose de radiateurs qui sont très onéreux aussi.

Le Diagnostic thermique a été réalisé. Il est précisé que la salle est classée D d'un point de vue énergétique.

Délibération

Dans le cadre du développement durable et dans un souci de réduire l'impact environnemental tout en réalisant des économies,

Madame le Maire propose aux membres du Conseil Municipal, pour pallier à la défection du chauffage au plafond de la grande salle de la salle polyvalente de remplacer ce dernier par un système de pompe à chaleur et ainsi de réaliser des économies de chauffage.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents,

ADOpte le projet de remplacement du chauffage de la salle polyvalente par l'installation d'une pompe à chaleur, présenté par Madame le Maire, dont l'estimation prévisionnelle fait ressortir un coût total d'opération de 54 052,00 € HT,

SOLLICITE une subvention au titre de la Dotation d'EquipeMent des Territoires Ruraux (DETR) - Programme 2015 - Catégorie « Energie (Pompes à chaleur) » au taux maximal,

ARRETE le plan de financement prévisionnel ainsi qu'il suit :

<u>Coût total de l'opération</u> :	Montant HT	54 052,00 €
	TVA 20 %	10 810,40 €
	TTC	<u>64 862,40 €</u>
<u>Financement</u> :	- aides sollicitées :	
	- DETR (50 %)	27 026,00 €
	- fonds propres	37 826,40 €
		<u>64 862,40 €</u>

S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget 2015,

AUTORISE Madame le Maire à effectuer toutes formalités inhérentes au présent dossier et à procéder au dépôt de demande de subvention auprès de Monsieur le Préfet du Département d'Indre-et-Loire.

A l'unanimité des présents (Pour : 14 - Contre : 0 - Abstentions : 0 - Ne prend pas part au vote : 0)

Informations diverses :

Budget Annexe Eau et Assainissement

Monsieur MOIRIN Grégory intervient sur le dossier de l'étude du diagnostic des eaux usées.

Il rappelle la nécessité d'inscrire cette étude au budget et en parallèle, de constituer un dossier de subventions pour pouvoir lancer la consultation. Des possibilités de subventions supplémentaires sont à voir sur le site de la Direction Départementale des Territoires (DDT). Mais il manque encore l'avis de la commission de sécurité.

Monsieur MOIRIN Grégory informe le Conseil Municipal que la Mairie a reçu une réponse favorable du Ministère de la Défense concernant le projet de convention pour le raccordement de notre réseau sur les installations d'eau du Camp du Ruchard.

Une convention de gestion devra être mise en place avec le Ministère de la défense.

Madame le Maire confirme qu'une réunion aura lieu sur ce sujet le vendredi 13 février 2015 avec l'Agence Régionale de Santé (ARS) pour monter le dossier.

Monsieur BERTAUD Pierre arrive et prend part à la séance à 20 h 10.
Le pouvoir donné à Monsieur MICHOT Yannick devient caduque.

Rue des Marches

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'elle vient de recevoir le 16 janvier 2015 un courrier de M. le Préfet d'Indre-et-Loire notifiant le montant maximum de la subvention de 10 303,00 € (30 % du montant des dépenses éligibles de 34 344,00 €) au titre de Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) dit Fonds Européens Barnier pour le sinistre de la rue des Marches, sous réserve de certaines conditions.

Ceux-ci interviendront après le remboursement des différentes assurances concernées.

Conseil Municipal

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain Conseil Municipal est fixé au 30 janvier 2015 à 20 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 15.
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.